

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 7-8 juin 2023

Déclaration du TUAC à l'occasion de la réunion du Conseil au niveau des ministres de l'OCDE

La politique économique au service d'une transition juste

Veronica NILSSON, secrétaire générale par intérim, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), nilsson@tuac.org

JT03520169

Table des matières

Table des matières	2
Principales revendications	2
I. Synthèse	3
II. Politique monétaire - un outil inadéquat pour corriger l'inflation	4
III. La politique budgétaire et industrielle au service d'une économie résiliente	5
IV. Mener la transition juste	6
V. Préserver les droits des travailleurs et l'emploi à l'ère du numérique	7
VI. Chaînes mondiales d'approvisionnement résilientes et conduite responsable des entreprises	8
VII. Références	11

Principales revendications

- Les gouvernements devraient réexaminer le rôle de la politique monétaire dans la lutte contre une économie mondiale plus volatile ; il convient de promouvoir de manière coordonnée la négociation collective et le dialogue social tripartite afin de permettre aux salaires réels de récupérer le pouvoir d'achat perdu.
- Les banques centrales devraient cesser d'augmenter les taux d'intérêt, avec effet immédiat, puisque ceux-ci risquent de déclencher une profonde récession économique.
- Les gouvernements doivent garantir des investissements importants dans les infrastructures, la santé et l'éducation, afin de stimuler la croissance économique et de garantir la résilience sociale et économique pour les décennies à venir.
- L'OCDE devrait aider les gouvernements à concevoir des stratégies en matière de politique industrielle verte et numérique afin de garantir des technologies vertes évolutives et abordables et d'assurer une croissance conséquente et durable de l'emploi. L'expansion de la capacité industrielle permettra de soulager la chaîne d'approvisionnement et les goulets d'étranglement de la production.
- Les gouvernements devraient s'engager en faveur d'une transition juste qui tienne compte des effets distributifs des politiques environnementales et respecte les droits des travailleurs et leurs moyens de subsistance.
- Les gouvernements doivent se pencher sur l'incidence de la numérisation sur le travail. La législation nationale doit être appliquée, clarifiée et renforcée afin d'éviter une classification erronée des travailleurs et lutter contre le faux travail indépendant. Il est également nécessaire d'étendre les droits de négociation collective aux travailleurs indépendants vulnérables.
- L'OCDE devrait définir les règles et les politiques nécessaires à une approche de la technologie centrée sur l'humain. Les préoccupations et les intérêts des travailleurs doivent être dûment pris

en compte dans le développement et la mise en œuvre de la technologie, par le renforcement de la négociation collective et des droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs.

- Les gouvernements doivent s'engager à respecter les conventions fondamentales de l'OIT avant la signature d'accords de libre-échange et d'investissement. Les droits fondamentaux des travailleurs, garantis et applicables, doivent être une condition préalable non négociable.
- Le TUAC s'attend à ce que les actualisations des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales¹ adoptés durant la RCM mènent à une amélioration de la conduite des entreprises. Les Principes directeurs devraient renforcer le droit de tous les travailleurs d'adhérer à des syndicats et de constituer des syndicats pour négocier collectivement, et veiller à ce que le devoir de diligence en matière de droits humains soit exercé à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

I. Synthèse

1. La faiblesse de l'économie mondiale est devenue chronique. Les dernières prévisions économiques de l'OCDE marquent un rebond modéré du PIB mondial², tandis que le FMI a averti que ses prévisions de croissance mondiale sur cinq ans restent d'environ 3 %, soit le niveau le plus bas en trente ans³.

2. Les chiffres phares démentent la précarité des perspectives économiques mondiales. La guerre en Ukraine, provoquée par l'agression militaire russe injustifiable, maintient l'incertitude à un niveau élevé. Les tensions entre les États-Unis et la Chine ajoutent de l'incertitude à la situation géopolitique mondiale, en particulier dans la région indopacifique. Les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que la fixation opportuniste des prix par les entreprises ont provoqué des flambées de prix sans précédent depuis des décennies.

3. La hausse des bénéfices suggère que les entreprises ont augmenté leurs marges au-delà du simple ajustement des coûts des intrants⁴, déclenchant une spirale des prix puis des bénéfices, tandis que les salaires n'ont pas suivi le coût de la vie. Il en a résulté une baisse des salaires réels dans tous les pays de l'OCDE ainsi qu'une diminution de la part de la main-d'œuvre dans le PIB de la majorité d'entre eux.

4. Le durcissement de la politique monétaire, appliqué à la hâte par toutes les banques centrales afin de réprimer l'inflation induite par l'offre, conjuguée à une modération de la politique budgétaire, risque de compromettre une reprise déjà fragile et de provoquer une deuxième récession mondiale en l'espace de dix ans.

5. Le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète, tandis que les ambitions des gouvernements de maintenir les hausses de température en dessous de 1,5 °C semblent s'évanouir⁵. Pour gérer la transition écologique, il faudra des investissements sans précédent dans la recherche et le développement en faveur des technologies vertes, en veillant à ce que les travailleurs puissent accéder à des emplois de qualité et en fournissant un soutien social adéquat pour préserver les moyens de subsistance et les revenus.

6. La transformation numérique, y compris le développement de l'intelligence artificielle (IA), place les travailleurs sous une plus grande tension encore. Les droits des travailleurs et les filets de sécurité sociale, ainsi qu'une gestion de la numérisation qui tienne compte de la voix démocratique et participative des travailleurs, seront indispensables pour tirer parti des avantages tout en réduisant les risques au minimum.

7. Les gouvernements doivent interagir avec les partenaires sociaux pour concevoir des politiques efficaces visant une croissance continue, durable et inclusive ainsi que pour réussir à naviguer sur les

tendances macroéconomiques actuelles. L'érosion du nombre d'emplois et de la qualité des emplois pose un défi fondamental, susceptible de saper l'efficacité des processus de transition verte et numérique ainsi que la résilience de l'économie, et menace les valeurs démocratiques.

II. Politique monétaire - un outil inadéquat pour corriger l'inflation

8. Partout dans le monde, les banques centrales ont relevé leur taux d'intérêt à un rythme qui est le plus soutenu depuis 40 ans. Un tel resserrement agressif de la politique monétaire n'est pas sans comporter des risques : du point de vue économique d'abord, en induisant un nouveau ralentissement et détruisant des emplois ; et sur le plan politique ensuite, en accentuant les fractures sociales et en affaiblissant le soutien à des sociétés démocratiques et ouvertes.

9. Les banques centrales luttent contre l'inflation en affaiblissant l'économie. La désinflation n'apparaît qu'à la fin d'un processus qui accentue la demande globale et fait grimper le chômage au détriment des travailleurs. L'impact sur l'emploi et la croissance est plus important que sur l'inflation. Une estimation montre qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ne réduit l'inflation que de 0,3 point de pourcentage, tandis que l'activité économique se trouve réduite d'un point de pourcentage plein⁶. Pour éviter la contraction de l'économie, il convient de manier soigneusement la politique monétaire, qui ne doit être mobilisée que lorsque le système économique est foncièrement déséquilibré et que les tensions inflationnistes perdurent inexorablement année après année.

10. L'inflation actuelle n'est pas due à une économie en déséquilibre, dans laquelle la demande globale dépasse l'offre. Elle est le résultat d'une série de chocs d'approvisionnement spécifiques causés par des goulets d'étranglement dans les chaînes de valeur mondiales et de fortes fluctuations sur les marchés des denrées alimentaires et de l'énergie, en grande partie à la suite de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et du changement climatique.

11. La politique monétaire n'est pas l'instrument approprié pour lutter contre l'inflation actuelle, car elle ne s'attaque pas à ses causes. L'augmentation des taux d'intérêt ne résoudra pas les mauvaises récoltes alimentaires et ne corrigera pas les autres problèmes, elle augmente en revanche le coût des investissements nécessaires pour nous rendre moins dépendants des combustibles fossiles et nous protéger des futurs chocs sur les prix de l'énergie.

12. En outre, l'inflation diminuera progressivement une fois que les chocs du côté de l'offre auront cessé et que les économies auront absorbé les chocs de prix que ceux-ci entraînent. La politique monétaire est ressentie sur le temps long, ce qui fait craindre que la désinflation ne se déclenche qu'au moment même où les goulets d'étranglement de l'offre et les événements mondiaux se seront calmés et où l'inflation sera de nouveau maîtrisée. Cela ramènerait l'économie à son mauvais équilibre à faible inflation qui a caractérisé la dernière décennie.

13. Une politique monétaire cherchant à contrecarrer le type erroné d'inflation aurait des conséquences considérables. Sur le plan national, les mesures prises par la banque centrale limiteront les négociations salariales et contribueront à freiner la dynamique salariale en ralentissant la croissance et en augmentant le chômage. Cela creusera les inégalités, en frappant le plus les travailleurs qui se trouvent au bas de l'échelle du marché du travail. En ajoutant des marges bénéficiaires accrues lors de la hausse des prix de vente, les entreprises ont accentué les réductions des salaires réels et redistribué les revenus du travail au capital. Un durcissement de la politique monétaire, dans le but d'empêcher la reprise progressive des salaires pour compenser le pouvoir d'achat perdu en raison de l'inflation induite par les bénéfices, n'est ni efficace ni équitable. Les banques centrales devraient être considérées comme des gardiennes de la stabilité et de la croissance, et non comme des gardiennes des intérêts du capital.

14. La lutte contre l'inflation menée par les banques centrales des économies avancées est une nouvelle forme de politique du « chacun pour soi ». Des taux d'intérêt plus élevés attirent à nouveau les

capitaux financiers mondiaux vers les pays développés, tels que les États-Unis, et font augmenter la valeur de change de leurs monnaies. Cet état de fait, à son tour, répercute l'inflation sur les pays en développement, étant donné qu'une monnaie qui s'apprécie rend les importations moins chères, mais les exportations plus onéreuses. Les économies émergentes et en développement sont de ce fait plongées dans les turbulences financières et une autre crise mondiale de la dette. Les importations de biens essentiels, tels que les denrées alimentaires, deviennent moins abordables, ce qui réduit encore les niveaux de vie de base et les systèmes de production. Les économies lourdement endettées sont confrontées à une charge financière accrue, étant donné qu'une grande partie de leur dette extérieure est émise en dollars US, qui s'apprécie. La demande et l'activité économique, y compris la santé et l'éducation dans les économies émergentes et en développement, sont bien plus menacées que dans les économies avancées. Aujourd'hui, les dépenses des pays à faible revenu allouées au service de leur dette extérieure sont à leur plus haut depuis un quart de siècle⁷.

15. Le TUAC appelle l'OCDE à revoir de toute urgence ses recommandations en matière de politique monétaire. Un nouveau jeu de recommandations politiques devrait demander notamment aux gouvernements et aux banques centrales les actions suivantes :

- Cesser d'accroître les taux d'intérêt avec effet immédiat, avant que la fragilité des marchés ne déclenche une nouvelle crise financière susceptible de court-circuiter les flux de crédits et d'entraîner une nouvelle Grande récession.
- Promouvoir la négociation collective et le dialogue social tripartite, de manière coordonnée, afin de permettre que les salaires récupèrent leur pouvoir d'achat perdu.
- Envisager les répercussions de leurs politiques sur l'ensemble des parties prenantes en engageant un dialogue structurel avec les syndicats et les partenaires sociaux.

Démarrer une discussion sur le rôle de la politique monétaire dans la lutte contre une volatilité accrue de l'économie mondiale, incluant des objectifs de stabilité des prix à la fois plus vastes et plus souples.

III. La politique budgétaire et industrielle au service d'une économie résiliente

16. L'intervention des pouvoirs publics dans le contexte de la crise de la COVID-19 a été essentielle pour sauver des vies et préserver l'économie. Elle a modifié les points de vue dominants et négatifs sur le rôle de l'intervention publique au soutien de l'économie, lesquels mettaient trop l'accent sur la viabilité de la dette, un héritage de la crise financière mondiale⁸. L'OCDE avait recommandé de déplacer les dépenses publiques de l'aide d'urgence à un soutien à la croissance à plus long terme : « Des projets d'investissement en infrastructure bien conçus [...] peuvent également contribuer à réaliser le double objectif de résorber le déficit d'emplois et d'accomplir les progrès attendus sur le plan environnemental »⁹. Cela a fait écho à la nouvelle approche du FMI sur le rôle de l'État : « L'investissement public est un élément potentiellement puissant de tout plan de relance. Il permettrait de créer des millions d'emplois directs à court terme et pourrait également, à plus long terme, créer de nombreux emplois indirects supplémentaires.¹⁰ »

17. Cependant, les appels explicites en faveur des dépenses publiques nécessaires, y compris les investissements, ont disparu. En mars 2023, le rapport intermédiaire de l'OCDE appelait à un soutien budgétaire étroit et ciblé en faveur des ménages les plus vulnérables face à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, tandis que les réformes structurelles visant à stimuler le dynamisme des entreprises et la concurrence ne mentionnaient pas du tout l'investissement public¹¹. Le *Key Issues Paper* du Conseil de l'OCDE indique : « Un meilleur ciblage et une réduction opportune du niveau global des aides contribueraient à garantir la viabilité des finances publiques, à préserver les incitations à la

réduction de la consommation d'énergie, et à limiter leur effet de renforcement de la demande en période d'inflation élevée¹² ».

18. Les préoccupations relatives à la viabilité des finances publiques sont particulièrement mal ciblées lorsque les économies ne tournent pas à plein régime, ce qui est actuellement le cas dans la plupart des pays de l'OCDE. En ne reconnaissant pas correctement le rôle des multiplicateurs budgétaires, les décideurs politiques ont tendance à réduire les dépenses publiques de manière cyclique. Cela affaiblit la croissance économique (et, partant, les recettes fiscales), ce qui appelle à de nouvelles réductions des dépenses afin de parvenir à la viabilité budgétaire : un cercle vicieux de stagnation de la croissance économique avec une baisse des investissements et des dépenses publics¹³. L'OCDE devrait mettre en exergue le rôle central que les gouvernements doivent jouer pour stimuler la croissance économique. La réduction progressive de la politique budgétaire amplifiera les risques de récession, exposant encore davantage les travailleurs à la crise du coût de la vie. Il est particulièrement préoccupant de déclencher une récession à un moment où l'inclusion sociale est essentielle pour préserver les systèmes démocratiques et garantir un large soutien à l'ambition écologique et numérique.

19. L'OCDE ne tient pas non plus compte des implications sexospécifiques de ses recommandations de politique monétaire et budgétaire. L'augmentation des taux d'intérêt et la diminution des dépenses budgétaires entraîneront une hausse du chômage. Les femmes, qui sont plus exposées à des emplois de moindre qualité et atypiques, seront particulièrement touchées par les réductions des dépenses publiques et par une nouvelle récession économique.

20. La hausse des taux directs réduit encore la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements et n'est pas cohérente avec l'ambition du Conseil de « garantir des investissements plus importants et une plus grande directionnalité vers [...] la science, la technologie et l'innovation nécessaires pour parvenir à zéro émission nette¹⁴ ». Une telle innovation nécessitera des investissements énormes et à haut risque avant de devenir rentable. Le secteur privé pourrait ne pas avoir la capacité, ni l'ambition, de poursuivre ces investissements au rythme requis pour contenir le changement climatique en l'espace d'une génération. Comme nous l'avons vu au long du 20^e siècle, de vastes stratégies de politique industrielle sont essentielles pour réaliser des avancées technologiques substantielles, notamment en ce qui concerne les technologies vertes, tout en garantissant une croissance importante et durable de l'emploi. L'expansion des capacités industrielles permettra de soulager davantage la chaîne d'approvisionnement et les goulets d'étranglement de la production, ce qui rendra les économies moins vulnérables aux chocs inflationnistes.

21. En s'appuyant sur l'expérience tirée de la COVID-19, les gouvernements devraient étendre de manière permanente les filets de sécurité sociale et dialoguer avec les partenaires sociaux pour concevoir des réformes du marché du travail qui favorisent la négociation collective, la protection de l'emploi et l'augmentation des salaires. Les exemples récents du Portugal¹⁵, de l'Espagne¹⁶ et de la Suède¹⁷ offrent des illustrations de réformes du travail façonnées par le dialogue social qui ont renforcé la protection de l'emploi tout en ciblant des objectifs stratégiques à long terme, prévoyant notamment des allocations budgétaires plus importantes en faveur de la politique sociale, de la qualité de l'emploi et des mesures de renforcement de la productivité.

IV. Mener la transition juste

22. Au rythme actuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et compte tenu du niveau actuel des engagements de réduction pris par les gouvernements, il est « probable que le réchauffement dépassera 1,5°C au cours du 21^e siècle et [...] qu'il sera plus difficile de limiter le réchauffement en dessous de 2°C¹⁸ ». Cela aura de graves répercussions sur les écosystèmes et les économies, ainsi que sur les moyens de subsistance, la santé et la sécurité de millions de travailleurs. Selon une analyse récente de l'Organisation internationale du travail (OIT), le réchauffement climatique pourrait à lui seul entraîner une

perte de 2,2 % du temps de travail total d'ici à 2030, soit l'équivalent de 80 millions d'emplois à temps plein¹⁹.

23. La transition verte nécessitera des investissements publics et privés sans précédent dans la recherche et le développement en faveur de l'énergie propre et des infrastructures vertes. Les travaux de recherche de l'OCDE indiquent de quelle manière le regroupement des politiques environnementales et sociales au sein d'un programme intégré peut contribuer à réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale²⁰. Il convient de mettre en œuvre une transition juste qui tienne compte des effets distributifs des politiques environnementales et qui défende les droits et les moyens de subsistance des travailleurs, conformément aux lignes directrices tripartites de l'OIT de 2015 pour une transition juste. Toutes les initiatives, y compris les projets de l'OCDE tels que le programme international d'action pour le climat (IPAC) et le Forum inclusif pour les approches en matière d'atténuation du carbone (IFCMA), doivent tenir compte des coûts sociaux directs et indirects des politiques climatiques.

24. L'emploi doit se détourner des activités à forte intensité de carbone et polluantes, ou qui sont indirectement touchées par la réduction des émissions de carbone. Les membres de l'OCDE devraient investir dans la protection sociale et faire en sorte que les travailleurs soient consultés sur les restructurations, afin de protéger les travailleurs et de faciliter le passage d'emplois bruns à des emplois verts. Une transition écologique réussie et largement soutenue ne devrait pas reposer sur la déréglementation de la protection des emplois, car cela se traduirait par des emplois instables et de moindre qualité. La stratégie pour l'emploi de l'OCDE de 2018 intitulée « Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation » a démontré les avantages d'un niveau adéquat de protection de l'emploi et de relations de travail stables, y compris pour favoriser l'apprentissage, la reconversion professionnelle et l'innovation sur le lieu de travail²¹.

25. Comme l'ont souligné les États membres lors de la COP 27 de novembre 2022, « des solutions justes à la crise climatique doivent être fondées sur un dialogue social constructif et efficace²² ». Les travaux de l'OCDE soulignent à juste titre le rôle important que peut jouer la négociation collective^{23 24}, en particulier au niveau sectoriel, pour atténuer les restructurations d'emplois et aider les travailleurs licenciés à retourner sur le lieu de travail. Les membres de l'OCDE devraient soutenir le dialogue social et les institutions de négociation collective afin de faire progresser la transition vers un niveau zéro d'émission nette.

26. En tant que principaux émetteurs de carbone, les gouvernements des pays de l'OCDE et les partenaires de développement, y compris l'UE, la Banque mondiale et le FMI, devraient soutenir d'autres pays dans une transition juste. Les gouvernements doivent respecter les engagements internationaux visant à atteindre l'allocation de 0,7 % du RNB aux budgets de coopération au développement. Les membres de l'OCDE devraient encore renforcer l'engagement et la responsabilité du secteur privé dans la finance verte, lutter contre l'augmentation des pratiques d'écoblanchiment et garantir un meilleur alignement du système financier sur les objectifs de développement durable et les principes d'une transition juste.

V. Préserver les droits des travailleurs et l'emploi à l'ère du numérique

27. La technologie transforme le monde du travail à un rythme de plus en plus rapide. Les technologies numériques peuvent réduire la demande globale de main-d'œuvre et évincer les travailleurs. L'intelligence artificielle (IA) et ses capacités croissantes à accomplir des tâches cognitives non routinières élargissent le champ des travailleurs susceptibles d'être touchés. Les programmes de reconversion et de formation ont un rôle essentiel à jouer dans la protection des travailleurs, mais ne constituent qu'une partie de l'équation, de même qu'un dialogue social avec les syndicats pour atténuer les restructurations d'emplois, des politiques actives du marché du travail, une couverture sociale complète, ainsi que des programmes de requalification et de réaménagement de l'emploi. Le renforcement du dialogue social et de la

négociation collective est essentiel pour garantir une répartition équitable des gains de productivité générés par la technologie grâce à la création d'emplois de qualité et faire en sorte que ces gains de productivité soient répercutés sur les salaires.

28. L'IA et, de manière plus générale, l'automatisation peuvent également entraîner la perte d'adéquation des compétences et la remplaçabilité accrue du travail humain, ce qui aura des conséquences sur le temps de travail et l'emploi précaire. Cela pourrait entraîner une « gigification » des emplois [à la tâche] et une restructuration des relations de travail, reproduisant l'ethos et les problèmes de l'économie des plateformes et les intégrant plus largement sur le marché du travail. La législation nationale du travail doit être appliquée, clarifiée et renforcée afin d'éviter une classification erronée des travailleurs et lutter contre le faux travail indépendant. Cela devrait inclure une présomption de relation de travail, comme l'ont récemment prévu une poignée d'initiatives législatives dans les pays de l'OCDE. Il est également nécessaire d'étendre les droits de négociation collective aux travailleurs indépendants vulnérables.

29. Une réglementation solide est nécessaire pour préserver les droits des travailleurs ainsi que la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Désormais répandue dans de nombreux secteurs, la gestion algorithmique peut conduire à une extension significative des pouvoirs de contrôle et de surveillance des employeurs, les outils numériques et les logiciels collectant de grandes quantités de données sur les travailleurs pendant et en dehors des heures de travail. La surveillance continue, ainsi que la perte de contrôle et l'intensification du travail causées par le rythme de travail et les objectifs fixés par un algorithme, comportent de profonds risques psychosociaux pour les travailleurs et pourraient avoir une incidence significative sur leur santé mentale.

30. Les grandes quantités de données collectées au moyen d'outils numériques de suivi et de surveillance portent atteinte au droit à la vie privée des travailleurs et peuvent également être utilisées pour affaiblir et empêcher les travailleurs d'exercer leur liberté syndicale. Il est nécessaire de renforcer les cadres de gouvernance des données qui concernent spécifiquement le lieu de travail, en donnant aux travailleurs et à leurs représentants le droit de savoir comment leur employeur utilise leurs données et la capacité d'exercer un contrôle sur celles-ci, ainsi que le droit réciproque de collecter et d'utiliser leurs propres données.

31. En mars 2023, plus de 1 000 chercheurs et dirigeants du secteur de la technologie ont publié une lettre ouverte²⁵ appelant à un moratoire immédiat de six mois sur la formation des systèmes d'IA les plus avancés, mettant en garde contre les « risques profonds » que ces systèmes représentent « pour la société et l'humanité ». Le texte souligne la nécessité pour les gouvernements de prendre rapidement des mesures pour protéger la démocratie et la société contre les dommages de grande ampleur déjà causés par les applications existantes des systèmes d'IA. L'OCDE a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des règles et des politiques nécessaires à une approche de la technologie centrée sur l'humain, qui respecte les droits humains et favorise une plus grande prospérité pour tous. Les préoccupations et les intérêts des travailleurs doivent être dûment pris en compte dans le développement et la mise en œuvre de la technologie, par le renforcement de la négociation collective et des droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs.

VI. Chaînes mondiales d'approvisionnement résilientes et conduite responsable des entreprises

32. L'évolution des politiques au niveau de l'OCDE, depuis l'accord BEPS jusqu'à la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, témoigne d'une reconnaissance plus large par les gouvernements du fait que la mondialisation nécessite des normes fixes pour servir les travailleurs. En l'absence de cadres réglementaires adéquats au niveau mondial, les forces du marché favoriseront principalement les plus grandes entreprises multinationales, celles qui peuvent transférer leurs bénéfices vers des juridictions à faible imposition ou externaliser des segments de leurs

chaînes de valeur vers des pays où les salaires sont bas, les conditions de travail médiocres et les violations des droits du travail régulières.

33. Le débat sur la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales est apparu avec la COVID-19, lorsque les économies avancées ont découvert leur dépendance à l'égard des équipements médicaux importés. Il est revenu à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, qui a frappé l'approvisionnement en énergie et en matières premières.

34. Une modélisation réalisée par l'OCDE suggère que la fragmentation actuelle de la chaîne d'approvisionnement mondiale est plus efficace que le rapatriement de la production fondé sur les politiques²⁶. Toutefois, la mutation des emplois qui fait suite à un processus d'ouverture des échanges et des investissements doit s'accompagner de politiques de reconversion visant à réaffecter les travailleurs des entreprises et secteurs en déclin aux entreprises et secteurs émergents. Les enjeux en matière de protection et de création d'emplois vont au-delà des compétences. Le capital ayant plus de mobilité que la main-d'œuvre, les investisseurs et les employeurs sont davantage incités à favoriser la délocalisation, ce qui met à mal la position de négociation des travailleurs et exerce une pression supplémentaire sur la protection sociale et les normes du travail dans les pays développés. Le pouvoir de négociation des investisseurs augmente lorsque les accords de commerce et d'investissement renforcent la protection des investisseurs étrangers et lorsque les mesures visant à stimuler la mobilité de l'emploi entraînent une dégradation permanente de la qualité des emplois, en abaissant la protection de l'emploi.

35. Par conséquent, toute prise en compte de l'incidence distributive sur les travailleurs et les politiques de protection de l'emploi doit cibler la politique commerciale et d'investissement en même temps et non comme des éléments autonomes. Les chapitres sur le travail nécessitent des procédures d'exécution et des sanctions proportionnées. Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) ne sont pas les instruments adéquats pour veiller à la mise en œuvre de ces chapitres, étant donné que les mécanismes de réclamation et les voies de recours doivent être accessibles à tous, et pas seulement aux investisseurs étrangers. Les chapitres sur le travail des accords commerciaux devraient disposer de mécanismes de règlement des différends entre États, garantissant des mécanismes d'alerte rapide et l'accès des victimes et assortis de sanctions, qui pourraient prendre la forme de pénalités progressives. L'accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada constitue à cet égard un précédent intéressant.

36. Les gouvernements doivent s'engager à respecter les conventions fondamentales de l'OIT avant la signature d'accords de libre-échange et d'investissement. La négociation collective et la liberté syndicale sont essentielles pour réussir à obtenir des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Des mesures d'incitation ne sauraient suffire. Les droits fondamentaux des travailleurs, garantis et applicables, doivent être une condition préalable non négociable. Les accords de commerce et d'investissement doivent inciter les entreprises étrangères à adopter un comportement plus responsable. Les procédures de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement et la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales devraient être une condition *sine qua non* pour que les entreprises puissent bénéficier du commerce et des investissements.

37. Le TUAC s'attend à ce que les actualisations des Principes directeurs de l'OCDE fassent en sorte qu'ils soient mieux appliqués et débouchent sur des résultats tangibles en matière d'amélioration de la conduite des entreprises. Les Principes directeurs devraient renforcer le droit de tous les travailleurs d'adhérer à des syndicats et de constituer des syndicats pour négocier collectivement, et veiller à ce que le devoir de diligence en matière de droits humains soit exercé à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

38. Pour tirer pleinement parti des Principes directeurs, il convient d'améliorer la mise en œuvre par les points de contact nationaux (PCN). Les gouvernements adhérents doivent veiller à ce que les PCN disposent d'effectifs complets, soient dotés de budgets suffisants et entretiennent des relations constructives avec les parties prenantes. Les mises à jour proposées ne remédient toutefois pas aux

lacunes fondamentales des procédures des PCN. À moins que les procédures ne soient modifiées de manière à améliorer la cohérence et l'homogénéité du réseau des PCN, la mise en œuvre effective reposera uniquement sur l'élaboration des politiques gouvernementales.

VII. Références

¹ OECD (2011), *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264115439-fr>.

² OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2023: Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr>.

³ Georgieva, K. (2023), *The Path to Growth: Three Priorities for Action*, Speech held in Washington, D.C., on 6 April 2023, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/04/06/sp040623-SM23-CurtainRaiser> (last visited on 10 April 2023).

⁴ TUAC (2023), *Recovery? What Recovery? TUAC Analysis of the OECD Interim Economic Report*, <https://tuac.org/news/recovery-what-recovery-tuac-analysis-of-the-oecd-interim-economic-report-13-april-2023/>.

⁵ ONU Changements climatiques (2022), *Les plans climatiques restent insuffisants : Nécessité de plus d'ambition*, Communiqué de presse ONU Changements climatiques, 26 octobre 2022, <https://unfccc.int/fr/news/les-plans-climatiques-restent-insuffisants-necessite-de-plus-d-ambition> (dernière consultation le 10 avril 2023).

⁶ Lane, P. R. (2023), *The euro area hiking cycle: an interim assessment*, Dow Lecture prononcée par Philip R. Lane, membre du Conseil d'administration de la BCE, au National Institute of Economic and Social Research, Londres, le 16 février 2023, https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2023/html/ecb.sp230216_1~f8cf2cd689.en.html.

⁷ Financial Times (2023), *Poorest countries find finances under pressure from higher rates*, 11 avril 2023, <https://www.ft.com/content/049aef43-4f03-45a1-bf65-749cd44921cc> (dernière consultation le 14 avril 2023).

⁸ OECD (2021), *Tax and Fiscal Policies after the COVID-19 Crisis: OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors*, October 2021, Italy, OECD, Paris, www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-and-fiscal-policies-after-the-covid-19-crisis.htm.

⁹ OCDE (2021), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2021 Numéro 2*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/09bf9e01-fr>.

¹⁰ IMF (2020), *Fiscal Monitor, October 2020: Policies for the Recovery*, <https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2020/10/27/Fiscal-Monitor-October-2020-Policies-for-the-Recovery-49642#:~:text=Summary%3A,a%20staggering%20%2412%20trillion%20globally>.

¹¹ (ibidem)

¹² OECD (2023), *Draft Key Issues Paper – 2023 Ministerial Council Meeting, Securing a resilient future: Shared values and global partnerships*, [C\(2023\)31/REV1](https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/draft-key-issues-paper-2023-ministerial-council-meeting-2023-03/).

¹³ Voir le cas du Royaume-Uni, où, au cours des 40 dernières années, l'activité économique a été inférieure de près de moitié par rapport aux trajectoires antérieures à 1979. Le Royaume-Uni a perdu environ 400 milliards de livres de PIB par rapport aux prévisions établies par l'OBR en 2010, tandis que la richesse a

augmenté de près de trois fois, comme documenté par le Trades Union Congress (2023), *From the doom loop to an economy for work not wealth*, <https://www.tuc.org.uk/research-analysis/reports/doom-loop-economy-work-not-wealth>.

¹⁴ (ibidem)

¹⁵ Gouvernement du Portugal (2022), *Acordo de médio prazo para a melhoria dos rendimentos, dos salários e da competitividade*, <https://www.portugal.gov.pt/pt/gc23/comunicacao/documento?i=acordo-de-medio-prazo-para-a-melhoria-dos-rendimentos-dos-salarios-e-da-competitividade> (dernière consultation le 10 avril 2023).

¹⁶ The Global Deal (2022), *A case from Spain*, <https://www.theglobaldeal.com/good-practices/reform-labour-law-spain/> (dernière consultation le 10 avril 2023).

¹⁷ Gouvernement suédois (2022), *Employment Protection Act (Lag om anställningsskydd)*, <https://www.government.se/government-policy/labour-law-and-work-environment/198280-employment-protection-act-lag-om-anstallningsskydd/> (dernière consultation le 10 avril 2023).

¹⁸ IPCC (2023), *Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report*, March 2023, IPCC AR6 SYR, https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf.

¹⁹ 2 ILO, December 2022, contribution to COP27, Sharm el Sheik.

²⁰ OECD (2021), "The inequalities-environment nexus: Towards a people-centred green transition", *OECD Green Growth Papers*, No. 2021/01, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ca9d8479-en>.

²¹ Une notification préalable solide permet par exemple des interventions précoces, sous la forme d'une politique active du marché du travail, qui préparent mieux les travailleurs à la recherche d'un nouvel emploi.

²² Sharm El Sheik, Plan de mise en œuvre, para 31-32.

²³ OECD (2018), *Good Jobs for All in a Changing World of Work: The OECD Jobs Strategy*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308817-en>

²⁴ OCDE (à paraître), *Net Zero Plus : Climat et résilience économique dans un monde en mutation*, rapport de synthèse

²⁵ [Pause Giant AI Experiments: An Open Letter - Future of Life Institute](#)

²⁶ OECD (2021), "Global value chains: Efficiency and risks in the context of COVID-19", *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19)*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/global-value-chains-efficiency-and-risks-in-the-context-of-covid-19-67c75fdc/>.